Règlement de l'épreuve :

Art 1 Le Semi Marathon Sylvanais France Express et le Relais sont organisés le 5 mars 2017 par l'Association Sportive Saint Sylvain Athlétisme.

Art 2 Le semi est ouvert aux licenciés et non licenciés nés en 1999 ou avant. Le Relais est ouvert aux licenciés et non licenciés nés en 2001 ou avant. Les deux épreuves sont ouvertes aux pratiquants handisport
.

Art 3 La remise des dossards aura lieu le samedi 4 mars 2017 de 15 heures à 18h30 à Tri Running Passion (21 rue du Landreau, 49070 BEAUCOUZÉ) et à partir de 7h30 le dimanche 5 mars 2017 au complexe sportif du Bois de la Salle, sur présentation d'une pièce d'identité. L'engagement est personnel ; une personne rétrocédant un dossard à un tiers sera reconnue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers.

Art 4 Les départs et arrivées se feront sur la piste Marie-José Pérec complexe sportif du Bois de la Salle à Saint Sylvain d'Anjou.

Art 5 Ravitaillements tous les 5 kilomètres et à l'arrivée. Tous les points kilométriques seront indiqués.

Art 6 Des secouristes seront à votre disposition sur l'aire d'arrivée.

Art 7 Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs préposé(e)s et de tous les participants. Ils déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance.

Art 8 Ne seront prises en compte que les inscriptions accompagnées :
- du paiement pour les licenciés 2017 FFA, FFTri, FFCO et FFPM.
- du paiement et d'un certificat médical de "non contre indication à la pratique de l'athlétisme (ou de la course à pied) en compétition" datant de moins d'un an au jour de l'épreuve pour les non licenciés qui sera conservé par l'organisateur (photocopie certifiée conforme par la participant acceptée). Pour les mineurs non licenciés, une autorisation parentale devra également être fournie.

A compter du 1er mars 2017**, sous réserve de dossards disponibles, tarif unique 18€ pour le semi marathon, 24€ par équipe relais**.

Art 9 Les athlètes devront respecter la réglementation FFA.

Art 10 Contrôle anti dopage : comme toutes les courses du Maine et Loire, cette épreuve est susceptible d'un contrôle anti dopage.

Art 11 En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art 12 Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il (elle) s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Le dossard devra être fixé sur le torse et entièrement lisible durant toute la course.

Art 13 Tout coureur à qui est attribué un dossard autorise l'organisation ainsi que ses ayants droit tels que média et partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la manifestation, sans contreparties financières, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.

Art 14 Conformément à la loi informatique et Libertés n° 78·17 du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant ; par l'intermédiaire de l'organisation du Semi Marathon Sylvanais, les coureurs peuvent recevoir des propositions d'autres organisations ou de sociétés. Ceux qui ne le souhaitent pas doivent le signaler par écrit à l'organisation.

Art 15 La course ayant le label FFA, les suiveurs à vélo ne sont pas autorisés.

☐ J'ai lu et j'accepte le règlement du semi-marathon Sylvanais France Express.

Date : ..... Signature :

Inscriptions et résultats sur **athlestsylvaindanjou.com**
Animation : Alain Dohin - Tél 06 77 76 02 17

Renseignements : **athlestsylvaindanjou@gmail.com**
Inscriptions Fabien Bourdin 06 72 01 95 71

Cadre réservé à l'organisation

Semi :
NOM : ***..... Prénom : .....***
Année de naissance : I_I_I_I_I Nationalité : ..... Sexe : ☐M ☐F
Adresse : .....
.....
Code postal : I_I_I_I_I_I Ville : .....
Téléphone : . I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I.....
Adresse e-mail : .....@ .....
Club FFA : .... N° de licence FFA : .....
(joindre obligatoirement la photocopie de votre licence 2017)

Relais : (Merci au capitaine du relais de compléter la partie ci-dessus en italique-gras)

Nom de l'équipe	Coureur NOM Prénom	Licence ou NL	H/F	Année de naissance
	1 -		☐	
	2 -		☐	
	3 -		☐	

Joindre obligatoirement la photocopie de(s) licence(s) 2017. Pour les non licenciés, joindre obligatoirement un certificat médical de « non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme (ou de la course à pied) en compétition », établi par un médecin et datant de moins d'un an à la date de la compétition.

Frais d'inscription Chèque bancaire ou postal à libeller à l'ordre de l'A.S. Saint Sylvain Athlétisme
A adresser à : Fabien Bourdin –
23 bis rue de la maître-école –
49000 Angers

Tarifs :

TARIFS	Licencié FFA du 49	NL et non licencié FFA 49	A partir du 1er mars 2017
Semi	6 €	12 €	18 € (voir Art 8)
Relais (équipe)	18 €	18 €	24 € (voir Art 8)

← **Ne pas oublier de dater et signer le règlement ci-contre.**